

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2022

Le 02/04/2022 à 8 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MARLHES, se sont réunis à la Mairie, Salle du Conseil, après avoir été convoqués dans les délais légaux le 26/04/2022 par Mr Jean-François CHORAIN, Maire.

PRESENTS : CHORAIN Jean-François, PIOT Michelle, EPALLE Daniel, DURIEU Françoise, DEBARD Béatrice, LEGER Sébastien, GRANGE Aurélie, GUILLAUME Chris, ROYON Frédéric, BERTHAIL Angélique, EPALLE Sandrine, BOYER Carole, PEYRARD Olivier

ABSENT EXCUSE : DOURRET Josselin ayant donné pouvoir à PIOT Michelle

SECRETAIRE : BOYER Carole

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

FINANCES :

1- Approbation de l'ensemble des budgets primitifs 2022.

Lotissement les Frênes :

A noter que ce budget n'est pas tenu d'être équilibré, les recettes doivent être supérieures aux dépenses.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, **APPROUVE** à l'unanimité les propositions pour le BP2022 **LOTISSEMENT** qui peuvent se résumer ainsi :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT			RECETTES de FONCTIONNEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Charges à caractère général	011	368 567,00 €	Opérations d'ordre transfert entre sections	042	454 430,00 €
Opérations d'ordre transfert entre sections	042	472 161,54 €	Opérations d'ordre intérieur de la section	043	3 200,00 €
Opérations d'ordre intérieur de la section	043	3 200,00 €	Vente de produits	70	528 637,00 €
Autres charges de gestion courante	65	100,00 €	Autres produits de gestion courante	75	100,00 €
Charges financières	66	3 200,00 €			
TOTAUX		847 228,54 €			986 367,00 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENT			RECETTES d'INVESTISSEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Opérations d'ordre Transfert entre sections	040	454 430,00 €	Solde d'exécution de la Section reporté	001	256 006,20 €
Emprunts et dettes	16	13 200,00 €	Opération d'ordre de Transfert entre sections	040	472 161,54 €
TOTAUX		467 630,00 €			728 167,74 €

Maison de santé :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, **APPROUVE** à l'unanimité les propositions pour le BP2022 **MAISON DE SANTE** qui peuvent se résumer ainsi :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT			RECETTES de FONCTIONNEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Charges à caractère général	011	5 000,00 €	Opérations d'ordre	042	16 080,00 €
Virement à la section d'investissement	023	19 680,00 €	Autres produits de gestion courante	75	30 100,00 €
Opération d'ordre transfert entre sections	042	16 500,00 €	Produits exceptionnels	77	1 000,00 €
Charges financières	66	5 000,00 €			
Charges exceptionnelles	67	1 000,00 €			
TOTAUX		47 180,00 €			47 180,00 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENT			RECETTES d'INVESTISSEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Solde d'exécution reporté	001	80 639,50 €	Virement de la section de fonctionnement	021	19 680,00 €
Opération d'ordre transfert entre sections	040	16 080,00 €	Opération d'ordre transfert entre sections	040	16 500,00 €
Emprunts et dettes assimilées	16	26 000,00 €	Dot., fonds divers, réserves	10	36 881,42 €
Immobilisations en cours		100 000,00 €	Emprunts et dettes		94 523,08 €
RAR 2021	23	124 865,00 €	RAR 2021	16	180 000,00 €
TOTAUX		347 584,50 €			347 584,50 €

Assainissement :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, **APPROUVE** à l'unanimité les propositions pour le BP2022 **ASSAINISSEMENT** qui peuvent se résumer ainsi :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT			RECETTES de FONCTIONNEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Charges à caractère général	011	24 700,00 €	Excédent antérieur reporté	002	6 000,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	012	8 000,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	33 000,00 €
Atténuation de produits	014	5 300,00 €	Produits des services, du domaine et ventes	70	59 400,00 €
Virement à la section d'investissement	023	19 100,00 €	Autres produits de gestion courante	75	100,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	40 500,00 €	Produits exceptionnels	77	1 100,00 €
Charges financières	66	1 700,00 €			
Charges exceptionnelles	67	300,00 €			
TOTAUX FONCTIONNEMENT		99 600,00 €			99 600,00 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENT			RECETTES d'INVESTISSEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Déficit antérieur reporté	001	46 431,93 €	Virement de la section de fonctionnement	021	19 100,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	040	33 000,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	040	40 500,00 €
Emprunts et dettes assimilées	16	5 000,00 €	Dot., fonds divers, réserves	10	34 457,75 €
Immobilisations en cours		51 777,82 €			
RAR	23	21 140,00 €	RAR Subvention d'investissement	13	63 292,00 €
TOTAUX INVESTISSEMENT		157 349,75 €			157 349,75 €

Eau :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, **APPROUVE** à l'unanimité les propositions pour le BP2022 **EAU** qui peuvent se résumer ainsi :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT			RECETTES de FONCTIONNEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Charges à caractère général	011	64 300,00 €	Report excédent	002	8 085,95 €
Charges de personnel et frais assimilés	012	15 000,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	34 200,00 €
Atténuation de produits	014	16 700,00 €	Produits des services, du domaine et ventes	70	162 000,00 €
Virement à la section d'investissement	023	38 880,00 €	Dotations et participations	74	10 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	61 900,00 €	Produits exceptionnels	77	1 094,05€
Autres charges de gestion courante	65	14 000,00 €			
Charges financières	66	4 400,00 €			
Charges exceptionnelles	67	200,00 €			
TOTAUX FONCTIONNEMENT		215 380,00 €			215 380,00 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENT			RECETTES d'INVESTISSEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Opérations d'ordre de transfert entre sections	040	34 200,00 €	Excédent antérieur reporté	001	18 979,08 €
Emprunts et dettes assimilées	16	7 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	021	38 880,00 €
Immobilisations corp.		31 722,00 €			
RAR	21	1 278,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	040	61 900,00 €
Immobilisations en cours	23	144 200,08 €	Dot., fonds divers, réserves	10	60 000,00 €
			Subventions d'inves.		20 000,00 €
			RAR	13	18 641,00 €
TOTAUX INVESTISSEMENT		218 400,08 €			218 400,08 €

Prévoir de terminer la pose des compteurs d'ici 2023.

Commune :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, **APPROUVE** à l'unanimité les propositions pour le BP2022 **COMMUNE** qui peuvent se résumer ainsi :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT			RECETTES de FONCTIONNEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Charges à caractère général	011	317 700,00 €	Report excédent	002	10 575,38 €
Charges de personnel et frais assimilés	012	327 100,00 €	Atténuation de charges	013	1 000,00 €
Virement à la section d'investissement	023	167 755,38 €	Produits des services, du domaine et ventes	70	160 800,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	42	20 100,00 €	Impôts et taxes	73	568 400,00 €
Autres charges de gestion courante	65	342 480,00 €	Dotations et participations	74	443 560,00 €
Charges financières	66	40 000,00 €	Autres produits de gestion courante	75	35 100,00 €
Charges exceptionnelles	67	5 000,00 €	Produits exceptionnels	77	700,00 €
TOTAUX FONCTIONNEMENT		1 220 135,38 €			1 220 135,38 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENT			RECETTES d'INVESTISSEMENT		
	Chapitre	Montant		Chapitre	Montant
Report déficit	001	207 759,65 €	Virement de la section de fonctionnement	021	167 755,38 €
Emprunts et dettes assimilées	16	85 000,00 €	Produits des cessions	024	368 501,00 €
Immo incorporelles	20	39 000,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	040	20 100,00 €
Sub.d'équipement versées	204	101 471,17 €	Dot., fonds divers, réserves	10	329 415,00 €
Immobilisations corpo. RAR	21	645 022,00 € 55 095,59 €	Subventions d'inves. RAR	13	104 250,00 € 286 517,00 €
Immobilisations en cours RAR	23	309 481,50 € 158 925,60 €	Emprunts et dettes assimilées	16	325 217,13 €
TOTAUX INVESTISSEMENT		1 601 755,51 €			1 601 755,51 €

Les augmentations prévisibles des charges ont été prises en compte (chauffage, gaz, carburant, électricité, ...).

2-Vote des taux d'imposition 2022

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale visant à supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales d'ici 2023, la Commune s'est vue attribuée le taux de la **Taxe Foncière** sur les **Propriétés Bâties** du Département (15,30 %) ; ce qui portait le taux de Taxe Foncière sur le Bâti communal à 33,81 % pour 2021.

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 prévoit une augmentation des bases d'imposition de 3 à 4%. Bien que l'administration fiscale ait attribué un coefficient correcteur de 0,955881, la Commune perçoit encore de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et des allocations compensatrices.

Avec l'ensemble de ces données, le montant prévisionnel 2022 attendu au titre de la fiscalité locale est supérieur aux sommes perçues en 2021.

Par ailleurs, Mr le Maire donne lecture des taux pratiqués sur les communes de la Communauté de Communes des Monts du Pilat et de la moyenne.

Considérant la volonté de la commune de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de **CONSERVER** les taux de 2021 pour 2022 ; à savoir : **Taxe foncier bâti : 33.81 % et Taxe foncier non bâti : 41,40 %**

3- Amortissement travaux Maison Médicale :

Mr le Maire fait part que les travaux d'aménagement de la Maison Médicale ainsi que les subventions d'équipements reçues doivent être amorties. Il propose une durée d'**amortissement de 30 ans**.

L'amortissement des subventions est effectif depuis 2018 alors que celui des travaux n'a pas été comptabilisé. Il propose donc de reprendre les 4 premières annuités d'amortissement sur la réserve (compte 1068) pour une valeur de 65 980 € ; l'annuité étant de 16 495 € (Montant des travaux 494 870,85 / 30 ans).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et fixe à 30 ans la durée d'amortissement des travaux et subventions d'équipements.

TRAVAUX :

1- Choix de l'entreprise canalisation AEP Route de Riotord

Mr le Maire rappelle la délibération du 23 Avril 2021 approuvant le renouvellement d'une canalisation AEP sur environ 90 ml au centre-bourg, sous la Route Départementale 501 (Route de St-Genest-Malifaux depuis le carrefour jusqu'au croisement de la Rue de la Croix Rouge).

Suite à l'appel d'offres, 6 entreprises ont répondu et c'est l'entreprise BOUCHARDON de St-Agrève (07) qui a obtenu la meilleure note (98) calculée sur le prix et le mémoire technique.

La Commission d'Appel d'Offres, s'étant réunie le 9 Mars 2022, propose de retenir l'offre de l'entreprise BOUCHARDON pour 39 935 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** le choix de la C.A.O. pour l'offre de l'entreprise BOUCHARDON à 39 935 € HT et **AUTORISE** Mr le Maire à signer les pièces du marché correspondantes.

2- Choix du fournisseur compteurs de sectorisation

Mr le Maire rappelle la délibération du 16 Octobre 2021 approuvant l'achat de matériel de télésurveillance pour le réseau d'eau (détection et localisation plus précise des fuites et relève automatique).

Il s'agit de l'acquisition de compteurs de sectorisation qui seront installés à Peybert, Brodillon, la Vidallière, Place Marcellin Champagnat, La Chaux, le Rosey, la Grange, le Bourg, le Bois de l'Allier, les Communes-Joubert, puis aux réservoirs du Tracollet, à la station de Grammenand et au surpresseur du Portey.

Quatre entreprises ont été consultées sur le cahier des charges rédigé par le service MAGE du Département et c'est l'entreprise CHOLTON de Chabanière (69) qui a fait l'offre la mieux disante pour un montant global (options comprises) de 20 764 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** le choix de l'entreprise CHOLTON pour la fourniture de compteurs de sectorisation au prix de 20 764 € HT et **AUTORISE** Mr le Maire à signer le devis correspondant.

3- Réseau Lotissement Avenant n°2 – Lot 1 BORNE TP

Dans le cadre de l'aménagement du *Lotissement des Frênes*, ont été signés pour le Lot 1- Réseaux, un marché de 239 848 € HT avec le groupement BORNE / BOUCHARDON/ BONNET (*délibération du 29 Mai 2021*) et un premier avenant de 71 626,50 € HT (*délibération du 3 Septembre 2021*).

Avec l'avancement du chantier, plusieurs problèmes sur le réseau séparatif eaux usées/ eaux pluviales ont été soulevés.

Pour une mise en conformité du secteur, l'entreprise BORNE T.P. de St Julien-Molin-Molette (42) a présenté un devis de travaux complémentaires pour 14 320 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le devis de travaux supplémentaires de l'entreprise BORNE T.P. pour 14 320 € HT et **AUTORISE** Mr le Maire à signer l'avenant correspondant.

PATRIMOINE

1- Achats des plateaux à EPORA et revente à DUO INVEST

Depuis 2014, la Commune est liée par convention opérationnelle avec l'EPORA, pour le rachat des surfaces restantes au sein du bâtiment de l'ancienne maison de retraite au 17, *Route de Jonzieux*.

Une autre délibération du 30 Octobre 2018 approuvait la substitution du TOIT FOREZIEN sur le volume 8 (*de 798 m2*) mais malgré plusieurs relances, celui-ci n'a pas souhaité réaliser la vente et n'est plus intéressé par le projet.

L'EPORA cède donc à la Commune les derniers volumes 6 et 8 pour un prix de 236 927,68 € HT soit **244 126,17 € TTC**.

Pour rappel, la Commune a récemment eu une offre de DUO INVEST de ST-ETIENNE à 250 000 € TTC pour le lot 8 ; ce qui serait une opportunité de revendre.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** la vente EPORA/ Commune des lots 6 et 8 de l'ancienne maison de retraite pour 244 126,17 € TTC ; la substitution du TOIT FOREZIEN sur le lot 8 devient caduque, et **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

AUTRES

1- Convention avec le Parc Naturel Régional du Pilat pour les sentiers en boucle

En Novembre 2014, la commune avait signé une convention avec le Parc Naturel Régional du Pilat pour l'entretien et la gestion des sentiers en boucle sur la commune.

Celle-ci étant échue, Mr le Maire en présente le renouvellement et fait part des engagements de chaque partie. Il propose de désigner un correspondant pour assurer le suivi de cette opération.

Il y a une participation financière de la Commune de 400 € pour la création d'une nouvelle plaquette. Pour le balisage des sentiers pédestres, le matériel est fourni par le Parc ; à charge de la Commune de le poser et d'assurer l'entretien des sentiers. Par ailleurs, les équipes du Parc peuvent intervenir 2 jours par an pour l'entretien et le nettoyage des sentiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** cette convention, **DESIGNE** correspondante Angélique BERTHAIL, conseillère municipale et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Sur la commune, 3 sentiers ont été balisés en jaune et blanc.

QUESTIONS DIVERSES

Extension du local Casino : les autorisations des co-propriétaires ont été reçues. Les devis de maçonnerie, de menuiserie et remise aux normes électriques sont en cours de validation.

Installation des compteurs d'eau individuels à relève automatique :

A ce jour, environ 200 compteurs sur 700 abonnés ont été changés. Le conseil municipal se fixe comme objectif un renouvellement complet avant fin 2023. Compte tenu des délais de livraison, la commande de la totalité des compteurs restants à poser sera passée sans tarder. Un point sera fait avec les équipes techniques et les plombiers prestataires pour planifier ces remplacements.